



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/28

FINANCES : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Michel HAMY, Président élu pour le vote du CFU

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment :
 - L'article L.5711-1 relatif aux syndicats mixtes fermés ;
 - L'article L.1612-12 relatif à l'arrêt des comptes ;
 - L'article L.2121-31, applicable par renvoi ;
- L'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- Le décret n°2022-1007 du 15 juillet 2022 relatif au Compte Financier Unique ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat ;
- Le budget primitif 2025 et les décisions modificatives afférentes ;
- Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public.

CONSIDÉRANT

- Que le Compte Financier Unique retrace de manière sincère et fidèle l'ensemble des opérations budgétaires, comptables et patrimoniales de l'exercice 2025 ;
- Qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et en reprend l'ensemble des informations réglementaires ;
- Que les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public sont concordantes ;
- Que le Président du syndicat s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :
→ son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER

ADOPTE A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE